

Embellissez la façade de votre immeuble

Aides aux travaux



⤵ Votre immeuble se situe dans le centre ancien de Rodez et vous souhaitez rénover votre façade ? Rodez agglomération et la commune de Rodez peuvent vous aider à financer vos travaux d'embellissement de façade.



Pour un accompagnement gratuit & personnalisé,
contactez l'équipe de suivi-animation Urbanis :

> Tél. 07 65 15 31 26 - Courriel : aideshabitat.rodezagglo@urbanis.fr



Attention : Ne commencez pas vos travaux avant de déposer votre demande de subvention et d'autorisation d'urbanisme.

Quels travaux peuvent être financés ?

Travaux de restauration d'ensemble de la façade (enduits, fenêtres, volets, garde-corps...).

Seuls les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment sont subventionnés (fourniture + pose).

Quelles aides peuvent être proposées ?

Les aides sont octroyées par Rodez agglomération et la commune de Rodez.

- > 60 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € HT pour les immeubles en secteur prioritaire coeur de ville.
- > 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € HT pour les immeubles situés rues Béteille, St-Cyrice et avenues Tarayre, Victor-Hugo.

Quelles conditions pour bénéficier des aides ?

- > Votre immeuble doit être situé dans les périmètres de l'opération Façades,
- > Le(s) logement(s) de l'immeuble devront être décents,
- > La façade doit être visible depuis la voie publique.



Exemple de financement

Projet de ravalement de la façade en secteur prioritaire

Montant total des travaux : 16 500 € TTC

Montant de la subvention perçue : 9 000 € soit 55% du montant des travaux TTC